

## Emploi salarié : + 1.0% au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 et + 3.8% sur 12 mois

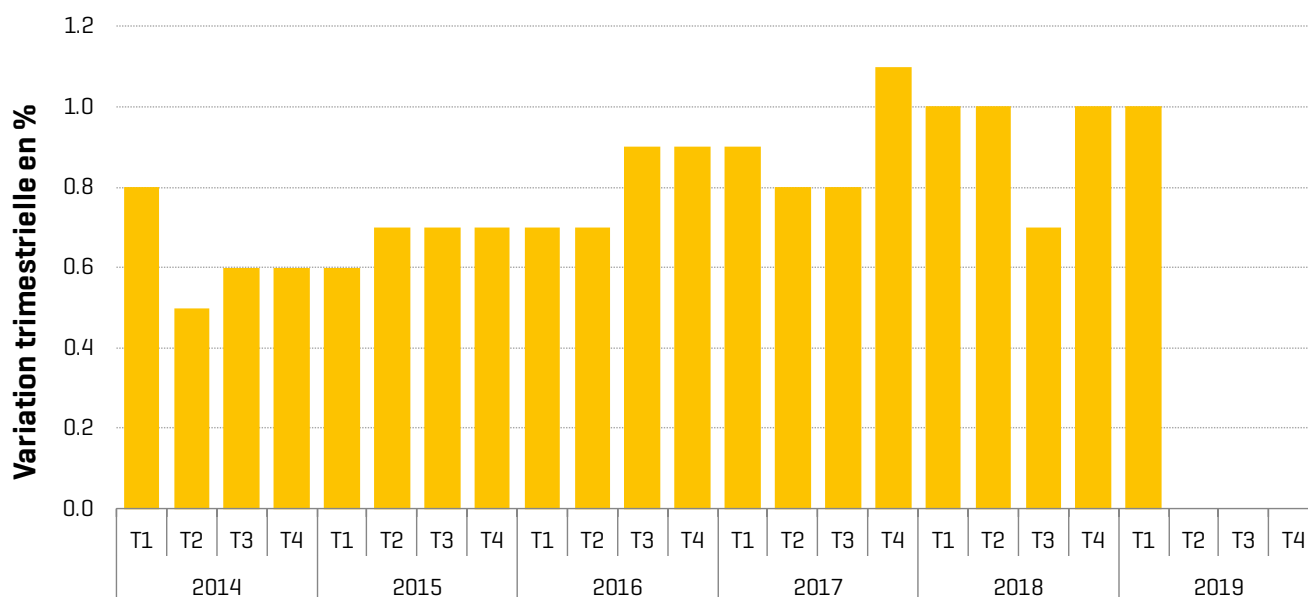
Cette hausse au 1<sup>er</sup> trimestre est due aux créations d'emplois dans les activités de construction, ainsi que dans les activités spécialisées et les services de soutien.

Les activités spécialisées et les services de soutien (+5.6% sur un an), ainsi que la construction (+4.3% sur un an), sont les branches les plus dynamiques. Pour la première, le développement favorable provient des activités comptables et des activités de nettoyage courant des bâtiments. Pour la deuxième, il est dû aux activités d'installation électrique.

Les deux branches « construction » et les « activités spécialisées et les services de soutien » couvrent 27% de l'emploi salarié. Elles sont responsables pour 36% des créations nettes d'emplois entre le quatrième trimestre 2017 et le quatrième trimestre 2018.

Durant cette période, le nombre de travailleurs frontaliers a évolué sensiblement plus vite que celui des résidents (+5.0% contre +2.8%). Parmi les résidents, le nombre de travailleurs issus de l'Union européenne a augmenté de 1.9% quand celui des non-communautaires a progressé de 7.6%.

### ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ (PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRÉCÉDENT)



Source: STATEC, Comptes nationaux, données corrigées des variations saisonnières

## ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ [PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRÉCÉDENT]

	2018	2018					2019				
		T1	T2	T3	T4	T1	T1	T2	T3	T4	T1
		Variation en % sur un trimestre*					Variation en % sur un an**				
<b>Emploi salarié intérieur</b>	421 826	0.9	0.9	0.8	1.0	1.0	3.8	3.8	3.8	3.7	3.8
<b>Pays de résidence et nationalité</b>											
Résidents au Luxembourg	229 828	0.8	0.7	0.6	0.8	0.6	3.2	3.0	3.0	2.9	2.8
Luxembourgeois	112 703	0.9	0.7	0.7	0.8	0.5	2.3	2.6	3.1	3.2	2.9
Communautaires (UE28)	100 885	0.5	0.5	0.3	0.6	0.5	2.9	2.5	2.1	1.9	1.9
Non communautaires	16 241	2.0	1.6	1.8	1.9	2.1	11.6	9.7	8.9	7.5	7.6
Frontaliers	191 998	1.2	1.2	1.1	1.2	1.4	4.6	4.7	4.8	4.7	5.0
Belgique	46 100	1.0	0.8	0.8	0.9	1.1	3.6	3.5	3.8	3.5	3.6
Allemagne	45 812	0.9	0.8	0.9	0.9	0.9	3.5	3.4	3.5	3.6	3.6
France	100 087	1.3	1.5	1.3	1.4	1.8	5.5	5.9	5.9	5.7	6.3
<b>Sexe</b>											
Hommes	250 512	0.9	0.9	0.7	1.0	1.0	3.8	3.8	3.8	3.6	3.7
Femmes	171 314	1.0	0.9	1.0	0.9	0.9	3.9	3.8	3.9	3.9	3.8
<b>Branche d'activité [NACE Rév.2]</b>											
Industrie [extractive, manufacturière, énergie et déchets]	37 092	0.4	0.2	-0.2	0.2	0.3	1.6	1.6	0.9	0.6	0.5
Construction	44 772	1.3	0.9	1.1	1.2	1.0	3.8	3.8	4.2	4.4	4.3
Commerce, transport, hébergement et restauration	97 589	0.8	0.8	0.8	0.9	1.1	3.6	3.6	3.4	3.2	3.6
Information et communication	18 645	0.8	1.1	1.0	1.0	0.9	6.0	5.5	4.6	3.9	4.0
Activités financières et d'assurance	48 879	0.9	1.1	1.2	1.2	0.7	2.6	3.0	4.0	4.5	4.2
Activités spécialisées et services de soutien	68 254	0.9	1.7	0.9	1.0	1.8	5.4	5.7	5.4	4.6	5.6
Administration et autres services publics	85 863	0.9	0.7	1.2	1.2	0.5	3.7	3.4	3.9	4.0	3.6
Autres activités	20 732	1.3	0.4	1.2	0.6	0.6	4.9	4.3	4.5	3.6	3.0

Source: Comptes nationaux

\*données corrigées des variations saisonnières

\*\* données brutes

### Note méthodologique:

Les estimations de l'emploi se basent sur le concept des comptes nationaux et sont établies en conformité avec le Système européen des comptes nationaux et régionaux 2010 (SEC 2010), qui définit l'emploi en accord avec les critères de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Les données sur l'emploi salarié intérieur incluent tous les salariés occupés sur le territoire national, donc y compris les salariés frontaliers habitant au-delà de la frontière nationale et venant travailler au Grand-Duché et excluent les salariés résidents travaillant à l'étranger et les fonctionnaires internationaux résidant dans le pays. L'unité de mesure est la personne. Ainsi une personne qui travaille à mi-temps compte pour une personne, tout comme une personne occupée dans deux postes à mi-temps. Il n'y a pas non plus de conversion en équivalents temps plein.

Les estimations de l'emploi dans les comptes nationaux peuvent différer de celles d'autres statistiques, comme p.ex. les inscriptions à la sécurité sociale publiées par l'IGSS [qui comprennent des salariés qui ne travaillent pas sur le territoire national et qui ne font pas de distinction par unité d'activité économique], ou d'enquêtes, notamment de l'enquête sur les forces de travail [qui ne porte pas sur les frontaliers].

Les données sont corrigées des variations saisonnières et sont sujettes à révision. Pour l'analyse conjoncturelle et l'évolution de trimestre en trimestre, les données sont corrigées des variations saisonnières, alors que les variations d'une année à l'autre sont calculées sur les données brutes.

Les séries longues, brutes et désaisonnalisées, sont disponibles dans la rubrique « [Marché du travail](#) » sur le Portail des statistiques. La diffusion des données se fait une fois par trimestre, 75 jours après la fin de la période de référence [T+75 jours].

Bureau de presse  
Christian Welter | Tél 247-84281 | Gsm 621 206 683 | Fax 26 20 19 02 | [press@statec.etat.lu](mailto:press@statec.etat.lu)

Pour en savoir plus  
Marco Schockmel | Marché du travail | Tél 247-88461 | [marco.schockmel@statec.etat.lu](mailto:marco.schockmel@statec.etat.lu)

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.